



Christmas Cities Network

BASES APPELS A  
CANDIDATURES 2019 et 2020  
CAPITALES ET VILLES  
EUROPÉENNES DE NOËL



Christmas Cities Network

## **INDEX**

- 0. Introduction**
- 1. Objet de l'appel**
- 2. Participants**
- 3. Inscription et présentation**
- 4. Réseau européen des villes de Noël**
- 5. Délai de soumission à l'appel**
- 6. Exigences relatives à la présentation des projets et critères d'évaluation**
- 7. Sélection des gagnants**
- 8. Jury**
- 9. Communication et remise des prix**
- 10. Protection des données**
- 11. Acceptation de ces bases**
- 12. Modifications et/ ou annulations**
- 13. En cas de litige**



Christmas Cities Network

## **0.-Introduction**

L'Union Européenne est fondée sur les valeurs du respect de la dignité humaine, de la liberté, de la démocratie, de l'égalité, de l'état de droit et du respect des droits de l'homme.

Noël est un moment d'une importance particulière en Europe, un moment où les valeurs profondes de l'intégration, de la tolérance, de la coexistence et de la paix qui sont dans le cœur et l'origine du projet européen sont révélées.

Promouvoir une distinction pour les "villes européennes de Noël" est de promouvoir la paix, la coexistence et l'harmonie. Un élément puissant d'intégration et de connaissance des valeurs de l'Europe parmi ses citoyens.

Noël, aussi européen qu'universel, est un outil puissant pour promouvoir l'esprit d'entreprise et le développement économique, social et culturel des villes et régions d'Europe, ainsi que la promotion du patrimoine matériel et immatériel européen, l'activation des communautés et le bien-être de leurs citoyens.

## **1.- Objet de l'appel à candidature**

L'Association à but non lucratif Christmas Cities Network, avec domicile à des fins de notification à l'adresse : Calle del General Álvarez de Castro, 41, 28010, Madrid, présente l'appel à projets "Capitale et Ville Européenne de Noël 2019 et 2020", pour lequel peuvent participer les villes des 28 États membres de l'Union européenne, de la Norvège, de la Suisse, du Liechtenstein, de Monaco et d'Andorre avec les objectifs suivants:

Diffuser les valeurs intrinsèques de Noël et de l'Union Européenne, telles que la convivialité, la paix servant ainsi de vitrine à la participation de toute ville qui veut promouvoir son image, selon les bases actuelles (ci-après, l'appel).

Créer des espaces autour de l'idée de Noël en Europe, dans lesquelles les traditions, les similitudes et les différences sont partagés dans la célébration de ces Fêtes dans les différentes villes, régions et pays, baignant ainsi dans la diversité et les caractéristiques communes les citoyens européens et leurs coutumes.

Donner l'occasion aux villes européennes de promouvoir leur image et leur particularité, en faisant connaître ses caractéristiques identitaires par rapport à la célébration de Noël, ainsi que la promotion et la préservation de son patrimoine matériel et immatériel.

Promouvoir le développement de projets qui activent les secteurs économiques, culturels et sociaux, se répercutant sur les villes et la vie de leurs communautés et de leurs habitants.



Christmas Cities Network

## 2.- Participants

Toutes les villes qui font partie des 28 États membres de l'Union européenne, en plus de la Suisse, de la Norvège, du Liechtenstein, de Monaco, d'Andorre et d'Islande, peuvent participer à l'appel.

La même ville ne pourra présenter à l'appel qu'un seul projet dans la catégorie correspondante, dans lequel toutes les activités proposées seront incluses.

Les projets soumis à l'appel devraient être axés sur l'amélioration des valeurs humaines et solidaires qui sous-tendent Noël et l'esprit européen. Pour ce faire, ils peuvent mener des activités de loisir, d'éducation, de commerce, etc.

### 1. Appel à candidature pour l'année 2019: deux catégories sont établies en fonction de la dimension de chaque ville:

Capitale européenne de Noël 2019: pour les villes avec une population supérieure de 100 000 habitants.

Ville européenne de Noël 2019: pour les villes avec une population inférieure de 100 000 habitants.

### 2. Appel à candidature pour l'année 2020: deux catégories sont établies en fonction de la dimension de chaque ville:

Capitale européenne de Noël 2020: pour les villes avec une population supérieure de 100 000 habitants.

Ville européenne de Noël 2020: pour les villes avec une population inférieure de 100 000 habitants.

## 3.- Inscription et présentation

### Conditions d'inscription:

Un représentant des villes sera en mesure d'enregistrer et d'envoyer leur dossier d'inscription au format PDF, depuis le site Web [www.europeancapitalofchristmas.org](http://www.europeancapitalofchristmas.org), en fournissant toutes les données essentielles sur la ville que les appels d'offres et qui est alors désigné:

- Lettre signée par la Mairie, ou représentant de la ville, exprimant le désir de faire partie de l'appel au concours Capitale ou Ville Européenne de Noël.
- Les données d'identification et de charge de la personne qui fait l'inscription.
- Type de la ville et modalité dans laquelle elle s'inscrit: Capitale Européenne de Noël ou Ville Européenne de Noël.
- Siège du gouvernement de cette ville. Adresse postale complète (y compris la ville, la province et le pays), téléphone et courriel.
- Nom et prénom du représentant légal de la ville.
- Coordonnées du représentant légal (adresse, courrier électronique et téléphone).
- Position du représentant légal au sein de cette ville

[www.europeancapitalofchristmas.org](http://www.europeancapitalofchristmas.org)



Christmas Cities Network

- Nom du projet qui est présenté à l'appel.

**Exigences pour la présentation du projet:** la ville enregistrée doit envoyer son projet à l'adresse e-mail [registers@europeancapitalofchristmas.org](mailto:registers@europeancapitalofchristmas.org) 24 heures avant la date limite fixée dans les bases de cet appel à candidatures.

Le document PDF du projet doit avoir les informations suivantes:

- Description du projet.
- Justification du projet.
- Coût total du projet.
- Nombre d'institutions et de personnes impliquées dans le projet.
- Actions envisagées dans le projet.
- Représentation photographique et/ou numérique de l'esthétique du projet.
- Preuve d'inscription des droits d'enregistrement

Toutes les informations et documents requis à l'occasion de cet appel seront présentés dans la langue officielle de l'État auquel la ville appartient et traduits en anglais ou en français.

#### **Droits d'inscription:**

Afin d'être éligibles pour les différentes catégories, les candidats doivent payer les quantités indiquées ici au moment de la présentation du projet:

Les droits d'inscription pour les différentes catégories sont énoncés dans:

- 6 000 (six mille) euros pour la catégorie A. capitale européenne de Noël.
- 3 000 (trois mille) euros pour la catégorie B. ville européenne de Noël.

Les frais d'inscription seront déposés sur le compte bancaire activé à cette fin, de l'Association Christmas Cities Network, association organisatrice à but non lucratif et qui sera notifié aux villes qui expriment leur volonté de participer à l'appel. L'inscription des droits d'enregistrement et la preuve du transfert bancaire sont des conditions essentielles pour l'évaluation des candidatures par le jury, et doivent être faites avant la fin de la période d'enregistrement.

Établissement: Asociación Christmas Cities Network  
CIF: G88128970  
IBAN: ES26 0049 6666 46 2116260131  
Banque: Santander  
Swift code: BSCHEMM

L'inscription d'une ville donne droit à la soumission **d'un projet unique et à sa participation**



Christmas Cities Network

**dans la catégorie de l'appel choisi.**

Le paiement des frais d'inscription accorde automatiquement aux villes participantes l'adhésion d'un an au réseau des villes européennes de Noël..

#### **4.- Réseau européen des villes de Noël**

L'inscription à cette Convocation comprend l'adhésion pour un an des villes inscrites au réseau des villes européennes de Noël, European Christmas Cities Network. Un espace dans lequel les villes peuvent échanger des expériences, développer des collaborations entre elles et profiter des conseils de l'équipe organisatrice de l'appel en matière de leur intérêt.

L'ajout des villes inscrites dans la catégorie choisie du réseau des villes européennes de Noël, sera effective avec l'octroi d'un label distinctif qui identifie la ville comme un participant de ce réseau.



Les villes qui veulent appartenir au réseau "villes européennes de réseau de Noël" peuvent le faire dans les conditions établies dans le document European Christmas Cities Network.



Christmas Cities Network

## - **Avantages du Réseau pour les villes**

La création et la promotion de ce projet auront une incidence sur la dynamisation de différents secteurs, tels que l'économie, la culture ou le social, qui sont activés dans une manière positive dans la vie des communautés et des habitants des différentes villes.

Le réseau des villes naît avec la vocation de:

Faciliter et proposer des activités qui assurent des relations de collaboration entre les villes, les entreprises, les fondations, les associations, etc.

Créer des espaces qui favorisent le partage des pratiques et des projets ainsi que l'échange d'expériences.

L'organisation de l'appel à candidatures établit comme une proposition les actions suivantes, qui auront toujours un caractère volontaire pour la capitale ou la ville gagnante:

### **4.1 Célébration des congrès annuels des capitales et des villes de Noël:**

Ces congrès seront tenus par la capitale et la ville qui ont reçu le prix durant la Convocation de l'année antérieure. Les deux événements impliqueront la réunion des villes participantes lors du dernier appel précédent. L'objet principal de ces conférences est l'échange d'expériences et les conseils de la part des gagnants dans les questions liées à la célébration de Noël ainsi que les conseils dans la présentation de nouveaux projets par les nouveaux candidats au Concours.

D'autres activités comprendront les réussites de la capitale et de la ville primées, et des travaux consultatifs seront réalisés dans la présentation des projets pour l'année suivante par l'équipe de organisatrice de la Convocation.

L'objectif de ces conférences est d'établir des partenariats entre les villes, et de créer de nouveaux actes de rencontre et d'échange, mises en par l'organisation de la Convocation.

Les congrès réuniront également des sessions liées à la participation à des projets européens et à l'accès aux programmes de financement européens, ainsi qu'à des activités visant à établir les alliances nécessaires pour la connaissance et l'application des Programmes européens liés aux valeurs et à la promotion de Noël.

### **4.2 Organisation d'événements et de foires tout au long de l'année impliquant des associations de commerçants, d'artistes, d'artisans et d'autres créateurs qui souhaitent relier leur activité à Noël, l'Europe et le Projet:**

Le réseau et les Congrès seront le point de rencontre des villes, et d'autres actes pourront être tenus sur la proposition des participants et facilités par l'équipe organisatrice:



Christmas Cities Network

- Rencontre de réseaux de commerçants de différentes villes: expériences, recommandations, bonnes pratiques et histoires de réussite peuvent être partagées.
- Rencontre d'artisans et de marchands de Noël.
- Échanges gastronomiques.
- Connexions entre les professionnels de l'éclairage et des industries de décoration.

#### **4.3 Interaction entre les partenaires au niveau social, culturel et touristique:**

Les villes appartenant au Réseau pourront partager leurs projets et activités en matière culturelle et touristique, en donnant l'occasion à d'autres villes d'apprendre de l'expérience dans la gestion de ces actifs, ainsi que dans la promotion de leur patrimoine matériel et immatériel. La création de réseaux et d'interactions sera également facilitée dans les différents domaines:

- Ateliers: des rencontres d'artistes et de créateurs dont le travail est lié au projet, à l'Europe et à Noël pourront être organisées.
- Création musicale: un aspect fondamental des festivités de Noël, qui nécessitent la participation des musiciens traditionnels et d'autres disciplines: musique classique, orchestres, chœurs, musique ancienne.
- Gestion culturelle, touristique et patrimoniale: la rencontre de professionnels dans la gestion du patrimoine matériel et immatériel, ainsi que du tourisme, pourra être une activité générant des synergies pour les différentes villes du réseau.
- Réseautage: associations, fondations et entités du secteur tertiaire et des services ainsi que les connexions entre les voyageurs et les hôteliers.

#### **4.4 Promotion international:**

Tant les villes participantes que le vainqueur auront une occasion unique d'améliorer leur image au niveau national et international, faisant partie d'un réseau professionnel, commercial et institutionnel, avec le dévouement complet de l'équipe organisationnelle en leur apportant conseils, attention et assistance dans les domaines suivants:

- L'accès aux subventions et au financement européens.
- L'attention dans la présentation et la viabilité des projets.
- Aider à trouver des sponsors et de négocier avec eux.
- La connaissance et la participation des initiatives promues par les villes appartenant au réseau.





#### **4.5 Echange d'entreprises au niveau national et international:**

La présence du soutien des sponsors et des partenaires pour les projets présentés par les villes est l'un des axes principaux de la Convocation. Par conséquent, la présentation des projets qui ont l'engagement des entités locales, régionales ou nationales dans le soutien, le financement et la promotion de la Convocation est un aspect fondamental pour sa mise en marche.

La tenue de rencontres pour établir des relations de collaboration entre les commanditaires impliqués dans les différents projets est l'un des objectifs les plus importants de ce réseau. De même, cela implique que les entreprises et les entités commanditaires auront la possibilité de connaître et de participer à des projets en dehors de leurs frontières nationales, en élargissant leur rayon d'activité et d'influence et en profitant de l'adhésion au réseau ainsi qu'à l'espace de l'Économie européen.

#### **5.- Date limite d'inscription à la Convocation**

La date limite pour la soumission des projets candidats pour la Convocation à la capitale et la ville européenne de Noël 2019, ouvrira le 1er juin 2018 et se terminera le 31 octobre 2018 de la même année, étant accepté exclusivement les Inscriptions effectuées dans ce laps de temps à partir du site Web [www.europeanchristmascapital.org](http://www.europeanchristmascapital.org) et des projets soumis à l'e-mail [registers@europeancapitalofchristmas.org](mailto:registers@europeancapitalofchristmas.org).

Les inscriptions pour l'édition de l'année 2020, ouvriront le 1er juin 2018 et se termineront le 31 octobre 2019.

#### **6.- Exigences en matière de soumission de projet et critères d'évaluation**

Les projets présentés dans les catégories décrites doivent être présentés dans les langues de l'État membre de l'Union européenne à laquelle la ville appartient, et traduits en anglais ou en français, ils doivent également inclure et développer les rubriques suivantes:

1. Description de la ville et de ses caractéristiques.
2. Projet de Capital ou Ville Européenne de Noël 2019 et 2020:
  - Présentation du Patrimoine Matériel et Immatériel existant:
  - La célébration de Noël dans la ville proposée: traditions, coutumes et aspects liés à eux comme la gastronomie, la musique, les arts décoratifs, l'éclairage, les marchés de Noël, les spectacles, etc.
  - Activités déjà menées dans le passé.
  - Projet – Plan stratégique pour 2019 et/ ou 2020:
  - Description détaillée du projet, comprenant également les actions proposées pour



Christmas Cities Network

l'appel.

- Parrainages et organisations impliquées: entreprises, associations de commerçants, artisans, organisations culturelles et entreprises du secteur des services.
- Budget détaillé et viabilité sociale, culturelle et économique du projet.
- Impact socio-économique et culturel, évaluation, mesure et attente en termes de résultats pour la communauté.

Le Jury évaluera les sections décrites ci-dessus, ainsi que la cohérence et la consistance d'ensemble des projets présentés, en évaluant les critères suivants avec la note correspondante:

- Justification du projet, cohérence et consistance globale: 20% de la note totale.
- L'engagement et la promotion des valeurs intrinsèques de l'Union européenne et de la célébration de Noël, telles que: la solidarité, la coexistence, la création communautaire, l'attention à la diversité, l'inclusion des différentes communautés, la promotion de l'identité locale et Européen: 15% de la note totale.
- L'impact socio-économique et activation des secteurs stratégiques pour la citoyenneté: culture, commerce, éducation, tourisme, associations citoyennes: 15% de la note totale.
- -Participation d'organisations à but non lucratif: institutions, réseaux de commerçants, centres culturels et éducatifs, organisations du secteur des services. 10% de la note totale.
- -Implication de la Citoyenneté et l'adaptation aux différents utilisateurs et publics. 10% de la note totale.
- Contrats de Parrainage et Sponsoring: engagement d'entités locales, régionales ou nationales dans le soutien, le financement et la promotion du projet. 10% de la note totale.
- L'interaction du patrimoine local et la célébration de Noël. 10% de la note totale.
- Impact à long terme: Prospective et projection des résultats futurs du projet dans la ville et ses habitants. 10% de la note totale.

## **7.- Sélection des gagnants et de la délais des activités**

Les dates, pour l'édition de l'année du 2019, sont les suivantes:

- Après la clôture de la période d'inscription pour la présentation des projets de la Capitale et la Ville Européenne de Noël 2019, le jury international évaluera les projets présentés, du 05 au 11 novembre 2018.
- Dans la dernière semaine du novembre 2018 seront dévoilés dans la ville de Liège, les noms des gagnants à la Convocation de la Capitale et de la Ville Européenne de Noël 2019, correspondants aux projets les mieux alignés avec les objectifs de ce programme.
- Les dates de mise en œuvre des activités du projet sont à partir du premier mois de



Christmas Cities Network

l'année 2019 jusqu'au premier mois de l'année 2020

-

Les dates, pour l'édition de l'année 2020, sont les suivantes:

- Le 31 octobre 2019: Clôture de la période d'inscription du projet pour la Convocation de l'année 2020.
- Durant le mois de novembre 2019: Réunion du Jury pour l'évaluation des projets
- Dernière semaine de novembre 2019: Déclaration des gagnants
- Première semaine de décembre: Cérémonie de remise des prix dans la capitale gagnante de la Convocation de l'année 2019
- Les dates de mise en œuvre des activités du projet sont à partir du premier mois de l'année 2020 jusqu'au premier mois de l'année 2021

Les villes et les capitales primées établiront, en concertation avec l'organisation de la Convocation, les accords spécifiques nécessaires, parmi lesquels des propositions de parrainage avec différentes entités.

L'Association European Christmas Cities Network, ainsi que les villes primées, assureront la réalisation des actions envisagées dans le projet.

La capitale et la ville gagnante porteront la distinction de Capitale et de Ville Européenne de Noël, (European Christmas Capital and City), et auront le droit de l'utiliser, ainsi que les logos des gagnants de l'appel dans les documents physiques qu'ils jugent appropriées. Ce droit est prorogé d'un an à compter de la publication officielle de la délibération du jury.

Le jury international se réserve le droit de déclarer l'assignation nulle au cas où aucun des projets présentés n'est, de l'avis du jury, digne du prix, soit par manque de viabilité, soit pour ne pas être apte à s'intégrer dans les valeurs qui représente l'Union Européenne. La décision du jury international sur le prix sera finale, et sans appel.



European Christmas Capital 2019



European Christmas City 2019



Christmas Cities Network

## 8.- Jury

Le jury international sera constitué par un nombre de personnes compris entre cinq et sept experts dans les différents aspects impliqués, venant de différents États membres de l'Union Européenne. La composition du jury sera annoncée sur le site Internet de l'organisation avant la fin de la date limite pour la présentation des différents projets.

## 9.- Communication et Remise des prix

### Communication et cérémonie de remise des prix pour l'édition 2019:

- Le résultat de la Convocation sera rendu public officiellement via la page Web et dans les médias à partir du 11 novembre de 2018.
- L'organisation célébrera la cérémonie de remise des prix à la Capitale Européenne et à la Ville de Noël à Liège, au cours du mois de novembre 2018. Un acte officiel, soutenue par le Haut Patronage du Parlement Européen et qui contera dans ses rangs le jury international de l'Association European Christmas Cities Network, les villes récompensées et ainsi que toutes les villes inscrites à l'appel souhaitant assister à la cérémonie de remise des prix.

### Communication et cérémonie de remise des prix pour l'édition 2020:

- Le résultat de la Convocation sera rendu public officiellement via la page Web et dans les médias à partir du 30 novembre de 2019.
- Le jury communiquera avec la ville pour l'informer des étapes nécessaires à la signature de l'accord de collaboration et pour solliciter la documentation nécessaire à ces fins.

## 10.- Protection des données

L'Association European Christmas Cities Network, de nationalité espagnole et domiciliée aux fins de notifications à l'adresse suivante: Calle General Álvarez de Castro 41, 28010, Madrid, est titulaire et propriétaire de la page Web créée pour la Convocation et est responsable des fichiers générés avec les données personnelles fournies par les utilisateurs via ce site Web.

Les personnes qui inscrivent les projets sur le Web et les villes participant à l'appel garantissent que les données qu'elles fournissent sont vraies et seront entièrement responsables de cette déclaration et de l'accès et de l'utilisation correcte du site Web soumis à leur Conditions d'Utilisation.

L'utilisateur autorise l'Association European Christmas Cities Network pour le traitement des données personnelles fournies volontairement, avec les buts suivants:

- Gérer la participation au programme "Capitale et Ville Européenne de Noël".
- Gérer la relation de l'utilisateur avec l'Association Christmas Cities Network
- Répondre aux requêtes et demandes reçues.



Christmas Cities Network

- Envoyer les informations sur les activités de l'Association European Christmas Cities Network, également par des moyens électroniques.
- Effectuer des études et des calculs statistiques.
- Mener des enquêtes de satisfaction.
- Contrôle de la qualité
- Envoyer des félicitations personnelles et officielles.
- La diffusion de publications via le Web, les réseaux sociaux, les médias écrits, la télévision, de l'activité du Réseau Christmas Cities Network.

La personne concernée consent et autorise le transfert international de données à caractère personnel provenant de la participation au programme "Capitale et Ville Européenne de Noël".

Toutes les données sont traitées avec une confidentialité absolue et ne sont pas accessibles à des tiers à d'autres fins pour lesquelles elles ont été autorisées.

Le dossier créé est sous la supervision et le contrôle de l'Association European Christmas Cities Network, assume la responsabilité dans l'adoption de mesures de sécurité de nature technique et organisationnelle pour protéger la confidentialité et l'intégrité des informations, conformément aux dispositions de la loi organique 15/1999 du 13 décembre, relative à la protection des données à caractère personnel et à toute autre législation applicable.

Tout utilisateur/participant inscrit peut exercer ses droits d'accès, de rectification, d'opposition et d'annulation de ses données personnelles fournies sur le Web ou par une communication écrite adressée à l'Association European Christmas Cities Network, Calle del General Álvarez de Castro 41, 28010, Madrid.

## **11.- Acceptation des conditions**

Les participants éventuels sont informés que la simple participation au projet "Capitale et Ville Européenne de Noël" implique l'acceptation totale des conditions actuelles, des décisions du jury et le critère de ce dernier en termes de résolution de tout conflit qui peut être généré en ce qui concerne l'interprétation de celle-ci, qui ne sera pas susceptible d'appel.

Le jury international se réserve le droit de disqualifier la participation d'entités qui ne respectent pas les bases et, en particulier, toute participation dans laquelle des données fausses sont expédiées.



Christmas Cities Network

## **12.- Modification et/ ou Annulation**

L'Association European Christmas Cities Network se réserve le droit d'apporter des modifications aux conditions de cet appel, à condition qu'elles soient justifiées ou qu'elles ne nuisent pas aux participants et qu'elles soient communiquées correctement, en leur donnant le même degré de publication que les conditions actuelles. Si des causes de force majeure font qu'il est nécessaire de reporter ou d'annuler la promotion, cela sera notifié dans les conditions actuelles, donc nous invitons à les consulter après leur participation.

## **13.- En cas de litige**

En cas de désaccord qui peuvent surgir entre les participants à l'appel et l'Association European Christmas Cities Network, les Tribunaux de Madrid seront compétents pour traiter les litiges, en renonçant expressément pour les participants à sa propre juridiction.